

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE OUAGA II

UO₂

Arrêté N°2015- 437 /MESS/SG/UO2
portant régime général des études de masters à
l'Université Ouaga II.

VISA DU DCMEF: *Ney*

du 12/11/2015



LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR,

- Vu la Constitution ; ✓
- Vu la Charte de la transition ; ✓
- Vu le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2015-892/PRES-TRANS du 19 juillet 2015 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2013-1066/PRES/PM/MESS du 20 novembre 2013 portant organisation du Ministère des Enseignements secondaire et supérieur (MESS) ; ✓
- Vu la directive n° 03/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant adoption du système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans les universités et établissements d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA ; ✓
- Vu le décret n°2008-645/PRES/PM/MESSRS du 20 octobre 2008 portant organisation de l'enseignement supérieur ; ✓
- Vu le décret n°2007-5540/PRES du 15 septembre 2007 promulguant la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ; ✓
- Vu la loi n°032-2000/AN du 8 décembre 2000 portant création de la catégorie d'établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ; ✓
- Vu la loi n°006-2003/AN du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances et son modificatif n°039-2013/AN du 28 novembre 2013 ; ✓
- Vu le décret n°2007-834/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2007 portant création de l'Université Ouaga II ; ✓
- Vu le décret n°2008-442/PRES/PM/MESSRS/MEF du 15 juillet 2008 portant érection de l'Université Ouaga II en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ; ✓
- Vu le décret n°2008-516/PRES/PM/MESSRS/MEF du 28 août 2008 portant approbation des statuts de l'Université Ouaga II ; ✓

